

Doc. 14792 Part 1
23 janvier 2019

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2018) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Islande et de l'Italie

Amendement¹ n° 8

M. Kamil AYDIN, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Ziya ALTUNYALDIZ, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
Mme Emine Nur GÜNAY, Turquie, Groupe des conservateurs européens

Dans le projet de résolution, paragraphe 5.7, remplacer les mots:

«les craintes persistantes concernant la liberté de la presse ; le placement de membres du parlement en détention préventive après la levée de leur immunité en 2016 ; les violations répétées de la liberté d'expression et de la liberté de la presse»

par les mots suivants:

«les craintes persistantes concernant la liberté d'expression et de la presse ; le placement de membres du parlement en détention préventive après la levée de leur immunité en 2016»

Note explicative

Par souci de concision et pour éviter les répétitions, il est préférable de fusionner ces deux phrases.

Déposé par:

AYDIN Kamil, Turquie, CE
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, CE

1. 2019 - Première partie de session

